

IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)			
N°	Nom	Prénoms	Date et Lieu de naissance
1			
2			
3			
4			
5			

IDENTIFICATION DES PERSONNES MORALES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)			
N°	Dénomination	Siège social ¹	N° SIREN et Forme juridique
1			
2			
3			
4			
5			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)				
N°	Commune	Références cadastrales ou N° du titre de propriété	N° volume de copropriété	N° lot de copropriété
1	SADA	AP0028 659		
2		AP0303 657		
3				
4				
5				

¹ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Conservation de la propriété immobilière
MAMMOUDZOU

Demande de renseignements n° 2018H665 (03)
déposée le 03/04/2018, par la Société ELECTRICITE DE MAYOTTE

Réf. dossier : HFERE AP 659/657

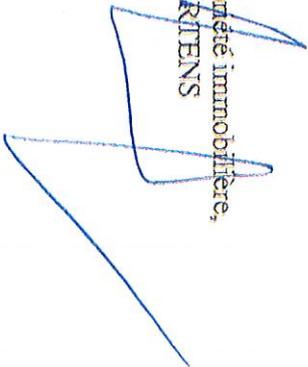
CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Le conservateur certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies du Livre Foncier, pour la période antérieure au 01/01/2008 date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008
 - Il n'existe aucune immatriculation ou formalité inscrite sur le livre foncier.
 - Il n'existe sur le livre foncier que les ~~seules~~ immatriculations ou formalités figurant sur les _____ faces de copies ci-jointes.
- Le relevé des immatriculations et formalités inscrites dans Fidji-Mayotte pour la période comprise entre le 01/01/2008 et le 21/03/2018 (date de mise à jour du Livre Foncier)
 - Il n'existe aucune immatriculation ou formalité, dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt, pour la période comprise entre le 22/03/2018 et le 03/04/2018 (date de dépôt de la demande)
 - Il n'existe aucune immatriculation ou formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MAMMOUDZOU, le 04/04/2018

Le conservateur de la propriété immobilière,
Patrice MARTENS



Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation de la propriété immobilière, un droit d'accès et un droit de rectification.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CONSERVATION DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE
MAMOUNDZOU
20, rue de l'Hôpital
97600 MAMOUNDZOU
Téléphone : 0269618151
Mél. : cpi.mamoundzou@dgfp.finances.gouv.fr**

**Société ELBCTRICITE DE MAYOTTE
BP 335 ZI KAWENI
97600 MAMOUNDZOU**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des immatriculations et des formalités inscrites au livre foncier.
- > La réponse à votre demande de renseignements

Date : 04/04/2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2018H665

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/2008 au 03/04/2018

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
616	SADA	AP 657		(*)
		AP 659		(*)

(*) Paramètre inconnu de Fidji-Mayotte ou incomplet